



APPEL À CANDIDATURES

Résidence de vidéastes scientifiques
**Thème : « les nouveaux modes de
partage de savoirs »**

1^{er} – 31 juillet 2019

Au cœur du Quartier des Sciences à Toulouse, le Quai des Savoirs est une plateforme culturelle et d'incubation dédiée au partage et à la co-construction des cultures scientifique, technique, numérique et industrielle. Il ouvre sa 2nde résidence de vidéastes scientifiques cet été, sur le thème « les nouveaux modes de partage de savoirs », à l'occasion du 1^{er} Festival des Tutos organisé par le Quai le 18 octobre 2019.

Qu'est-ce qu'une résidence de vidéastes scientifiques ?

Le Quai des Savoirs a lancé depuis l'été 2018 un programme d'accueil en résidence de vidéastes scientifiques pour accompagner et soutenir le développement de nouveaux contenus numériques, scientifiques et culturels, basés sur des approches originales et transdisciplinaires, focalisant sur de nouveaux modes de partage des savoirs. Ces résidences s'adressent à des auteur·e·s vidéastes travaillant sur les sciences, les technologies ou les innovations. Les appels à candidatures se déclinent sur différents thèmes dédiés.

Sur une période de 4 à 7 jours, un (ou plusieurs) vidéaste est invité·e à venir réaliser au Quai des Savoirs une vidéo sur la thématique proposée. Il·elle peut disposer d'équipements audiovisuels et de l'expertise vidéo du Quai (conseils en production etc.), ainsi que bénéficier d'accès privilégiés à des laboratoires de recherche, lieux patrimoniaux ou autres équipements scientifiques, industriels ou culturels toulousains et rencontrer des scientifiques locaux.

À qui s'adresse cet appel à candidature ?

Étudiant·e, doctorant·e, enseignant·e, autodidacte, artiste, simple amateur·trice ... les vidéastes scientifiques ont des origines diverses ! Les seules contraintes pour candidater sont de résider en France ou dans un pays de l'Union Européenne, d'avoir déjà créé sa propre chaîne sur une plateforme de partage de vidéos numériques, et d'être inscrit·e au régime des artistes auteur·e·s (AGESSA ou MDA), ou bien d'être adhérent·e d'une association loi 1901.

Une convention de résidence d'artiste, de création, de recherche ou expérimentation sera établie entre le Quai des Savoirs et le·la vidéaste, avec attribution d'une bourse.

Le thème : les nouveaux modes de partage des savoirs en vidéo

Au Quai des Savoirs, on s'intéresse à toutes les formes de partage des savoirs ! On croit dans l'apprentissage par le faire, on défend l'idée que tout le monde peut monter en compétence.

Les nouveaux modes de partage de savoirs en ligne prennent de multiples formes et nous passionnent par leur innovation et leur inventivité.

À vous de les explorer dans votre vidéo pour montrer l'étendue de leur richesse !

Comment candidater à la résidence ?

Pour candidater, il vous faut envoyer une proposition de projet sous forme rédigée (dossier) comprenant une brève notice biographique (1 page maximum), une sélection de vos vidéos précédentes, votre idée originale, quelques éléments de scénario, vos références et sources d'inspiration, une attestation d'inscription au régime des artistes auteurs (AGESSA ou MDA) ou un justificatif d'adhésion ou de participation au sein d'une association loi 1901, ainsi qu'une note argumentée concernant votre motivation à intégrer la résidence vidéo du Quai des Savoirs. Ce dossier, obligatoirement au format PDF, peut être accompagné d'une courte vidéo.

> **Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 21 juin 2019, 23h59.**

En pratique

→ Les vidéastes sélectionné-e-s s'engagent à être présent-e-s à Toulouse sur tout ou partie de la période de la résidence (4 à 7 jours entre le 1er et le 31 juillet 2019).

Vous pouvez candidater seul-e ou à plusieurs pour un projet commun.

→ Le Quai des Savoirs allouera une bourse de création de 3 000 euros pour le projet.

Le Quai des Savoirs facilitera l'accès aux laboratoires de recherche toulousains (selon les disponibilités propres à chaque laboratoire) et autres lieux patrimoniaux et culturels.

→ Les vidéastes pourront ainsi réaliser une vidéo sur ce thème selon leur ligne éditoriale avec leur propre matériel, et pourront avoir accès au plateau d'enregistrement et au studio du Quai des Savoirs (à convenir selon les disponibilités en ressources matérielles et humaines du Quai). Elles seront ensuite diffusées sur la chaîne YouTube de leur auteur-e ainsi que sur celle du Quai des Savoirs avec relais dans ses divers médias (site, RS ...), sous réserve du respect de la charte de bonnes pratiques du Quai des Savoirs et des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le Quai des Savoirs en mode « médiation 3D »

Le partage des savoirs au Quai se réalise en 3 dimensions : dans l'espace culturel permanent, sur les allées Jules-Guesde à Toulouse, hors les murs, sur le territoire de la métropole, et en ligne, sur le web et les réseaux sociaux. Sur cette dernière dimension, le Quai des Savoirs propose à ses publics et à ses partenaires d'explorer de nouveaux modes de médiation à travers une ligne éditoriale faisant la part belle à la création audio, à travers la production de podcasts, et vidéo, sur des contenus liés à la prospective, aux recherches et aux innovations contemporaines, et leurs impacts sociétaux. Dans tous les cas, cette ligne éditoriale vise à promouvoir l'esprit critique, la participation citoyenne, la démarche scientifique et la culture de l'innovation.

L'équipement en lui-même est structuré autour de 2 grandes fonctions complémentaires. Le rez-de-chaussée est consacré à l'accueil du public, avec une grande salle d'exposition (800 m²), deux halls, un espace aménagé pour le 2-7 ans (le Quai des petits), un espace sur la culture « maker », un café, deux patios. L'étage est dédié aux activités pro et semi-pro, avec un incubateur de start-up (Le starter), La Cantine de Toulouse, des salles de réunion, un studio radio, une régie médias numérique et un plateau d'expérimentation et de tournage vidéo.

Pour toute information complémentaire :

Merci de contacter **Mariette Escalier**

Chargée de projets de médiation numérique au Quai des Savoirs / Toulouse Métropole

mariette.escalier@toulouse-metropole.fr

CALENDRIER

Vendredi 21 juin 2019, 23h59 : clôture des candidatures

Semaine 26 (du 24 au 28 juin 2019) : annonce de la sélection et formalisation / organisation de la venue.

Entre le 1er et le 31 juillet 2019 : résidence entre 4 à 7 jours à convenir ensemble (attention, certains équipements seront indisponibles entre le 8 & le 12 juillet).